

*des Princes &c.* Avril 1740. 249

de Berchini & de Turpin. Sa Maj. a donné le commandement du premier de ces Coprs à Mr. de Grandpré & celui du second au Chevalier d'Origny.

Il se présente toujours de la besogne pour le Parlement de *Paris*. Le 15. Février toutes les *Edits* Chambres assemblées de ce premier Corps de *Déclarations* Justice du Royaume tinrent séance pendant quatre heures sur l'enrégistrement, 1. d'un Edit du Roi portant rétablissement du Franc-salé; 2. d'un autre Edit qui rétablit les Charges & Offices sur les Ports, &c. supprimés par Edit du mois de Novembre dernier; 3. d'un troisième Edit, en vertu duquel les Bourgeois rentrent en possession du privilège qu'ils avoient de payer pour l'entrée de leurs biens un droit moins fort que celui auquel sont taxées les personnes qui en font commerce; 4. d'une Déclaration laquelle permet l'usage des Toiles peintes, & en supprime la taxe imposée par Edit du mois de Novembre de l'année dernière, mais qui ordonne la continuation des droits sur les Toiles étrangères; 5. de Lettres Patentes qui donnent pouvoir aux Fabriques de porter leur Vaisseau d'argent à l'Hôtel des Monoyes; 6. d'un Edit portant suppression de cent Charges de Receveurs des Rentes créées sur l'Hôtel de Ville & qui les rendoit solidaires; 7. d'un Edit portant imposition d'un troisième Vingtième pour l'année 1760 seulement, & à titre de Don gratuit; 8. d'une Déclaration qui abolit les 4 sols pour livre, tant anciennement que nouvellement établis; 9. d'un autre Edit par lequel il est ordonné que la Caisse des Amortissemens sera fermée pendant le cours d'une année; 10. d'une Déclaration qui permet aux Villes du Royaume de